École de criminologie **Automne 2026**

Université de Montréal - Plan de cours

CRI 6008 — Théories de l'intervention en criminologie

Mercredi de 8h30 à 11h30 - C 4141

Denis Lafortune denis.lafortune@umontreal.ca

Disponibilité : sur rendez-vous, ou après la séance

Descripteur du cours

Les buts et logiques de l'intervention ; les théories du cadre ; la place de la technique ; les rôles du pouvoir et de la connaissance dans la prise de décision des intervenants ; ainsi que les inférences et les processus de théorisation de l'intervenant.

Objectifs du cours

Développer la capacité d'analyser, de comparer et d'évaluer de façon critique diverses approches d'intervention en criminologie, qu'on appellera ici des «cas». Plus spécifiquement :

- Lire de façon critique différents types de documents. Un article scientifique, un cadre ministériel, un manuel de programme, un rapport de surveillance ou une page promotionnelle ne donnent pas les mêmes informations et ne se lisent pas de la même façon. Il faut souvent consulter plusieurs sources pour bien comprendre une approche.
- Comprendre la logique d'une approche d'intervention. Il faut examiner comment elle définit le problème, ce qu'elle cherche à changer, comment elle compte produire ce changement, le rôle de l'intervenant et du milieu, ainsi que les théories sur lesquelles elle s'appuie.
- Repérer ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas. Il faut distinguer ce que l'approche n'explique pas, ce qui n'a pas été démontré et ce que les documents consultés ne permettent pas de savoir.
- Comparer plusieurs approches avec la même grille d'analyse. La comparaison permet de mieux voir leurs ressemblances, leurs différences et leurs limites.
- Analyser une approche qui n'a pas été étudiée en classe. Il faut être capable d'en évaluer la logique, les résultats et les conditions d'application, puis d'expliquer si, et dans quelles conditions, on en recommanderait l'utilisation.

Le CRI 6008 se distingue de deux cours qui l'entourent. Le CRI 6006 porte sur les *théories de la réaction sociale* et le CRI 6007 sur les *théories de la délinquance*. Le CRI 6008 porte sur les théories et approches qui guident l'intervention. Plutôt que de demander seulement si une approche fonctionne, il cherche à comprendre comment elle est censée produire un changement.

Sur quelles repose-t-elle ? Sur quoi agit-elle et cette cible correspond-elle au problème qu'elle cherche à traiter ? Que demande-t-elle concrètement aux intervenants ? Dans quelles conditions peut-elle fonctionner ? Sur quels résultats doit-elle être jugée, et par qui ?

Ces questions permettront d'analyser des approches différentes avec une même grille, de les comparer et, lorsque des questions restent sans réponse, de déterminer si la limite vient de l'approche elle-même, des connaissances disponibles à son sujet ou des documents consultés.

Approche pédagogique

Les enseignements seront organisés en quatre parties distinctes. a) L'introduction présentera une grille de lecture et d'analyse des approches; b) chaque semaine, une première partie de l'enseignement sera dispensée sous forme de cours magistral; c) les étudiants seront invités à faire neuf lectures obligatoires, poser des questions et rédiger formellement deux rapports, chacun résumant et posant un regard critique sur une des lectures complémentaires; d) les étudiants qui soumettront un rapport de lecture co-animeront le séminaire une dizaine de minutes durant le bloc correspondant.

Modalités d'évaluation

Les évaluations suivent la progression du cours. Il faudra d'abord poser une bonne question sur une lecture obligatoire, puis analyser une lecture complémentaire, comparer plusieurs approches et, enfin, analyser de façon autonome une approche qui n'a pas été vue en classe.

Évaluation	Poids	Format	Échéance
Participation aux discussions	18%	7 questions déposées, 6 retenues	Mardi 15 h
Notes critiques et co-animation	2 × 14 %	Note de 1500-2000 mots + exposé de 8 min	Mardi 15 h
Choix d'une approche		1 page - non noté	Séance 9 - 11 novembre
Analyse comparative	14%	3 pages	Mercredi 18 novembre 20h
Présentation de « l'audit »	10%	10 minutes	Séances 12 et 13
Remise de « l'audit »	30%	10 à 12 pages	Mercredi 16 décembre, 17 h

7.1 Participation aux discussions - 18 %

Sept fois pendant le trimestre, vous déposerez sur StudiUM une question sur la lecture obligatoire de la semaine. Vos six meilleures questions comptent, à raison de 3 % chacune. Les deux semaines où vous co-animez, vous n'avez pas de question à déposer.

La question doit être déposée **le mardi avant 15 h**, la veille du cours. Elle peut servir à :

a) mieux comprendre un élément du texte : un concept, une technique ou le contexte de l'intervention;

b) discuter de la pertinence de l'approche ou de son application sur le terrain;

c) faire un lien avec un enjeu professionnel ou social;

d) soulever une tension, une limite ou une contradiction dans le texte ou dans l'approche.

Pour obtenir tous les points, votre question doit montrer que vous avez lu le texte, en renvoyant au besoin à une section ou à une page. Elle doit être ouverte et prêter à discussion, plutôt que porter sur une information qui est simplement manquante. Vous devez aussi être prêt·e à la présenter en classe et à proposer un premier élément de réponse.

7.2 Notes critiques et co-animation - 2 × 14 %

Deux fois pendant le trimestre, dans deux blocs différents, vous choisirez une lecture complémentaire. Pour chacune, vous devrez :

a) écrire une note critique de 1500-2000 mots, en vous appuyant sur un ou des volets de la grille;

b) présenter l'idée principale de votre analyse en dix minutes;

c) terminer en proposant au groupe une idée à retenir ou une question à discuter.

La note ne doit pas simplement résumer le texte. Elle doit montrer ce que cette lecture ajoute à la lecture obligatoire de la semaine et soulever un point qui mérite d'être discuté.

La note doit être déposée **le mardi avant 15 h**.

Le format de l'exposé est volontairement court : il s'agira de faire ressortir l'idée principale.

Les blocs seront répartis lors de la première semaine.

7.3 Analyse comparative - 14 %

Après la mi-session, vous réaliserez un travail individuel de trois pages, à remettre le mercredi 18 novembre. Choisissez une question et trois approches vues en classe, puis montrez comment elles y répondent de la même manière ou différemment. Par exemple :

a) Où situe-t-on la capacité de produire le changement?

b) Quel effet le mandat légal a-t-il sur la relation?

c) Qu'est-ce qui compte comme un résultat?

d) Que conclure quand une approche explique clairement ses stratégies, mais que les données sur son efficacité sont minces?

Ne faites pas que résumer les trois approches l'une après l'autre. Ce qui est évalué, c'est ce que la comparaison fait voir. Deux des approches retenues peuvent venir de vos co-animations.

7.4 Audit critique d'une approche d'intervention - 30 %

Vous réaliserez un **audit critique** d'une approche qui n'a pas été abordé lors d'une séance. Le travail comptera de 10 à 12 pages, à interligne et demi, en caractères de 11 ou 12 points. Il devra être remis le mercredi **16 décembre à 17 h**.

Par « audit critique **»**, on entend ici l'examen d'une approche à l'aide de la grille du cours. Il ne s'agit pas tant de résumer l'approche. Vous devrez dégager sa logique, repérer ce qui est bien établi et ce qui l'est moins, puis porter un jugement argumenté sur son utilisation.

L'analyse suivra les principaux éléments de la grille : problème et cible, mandat légal, mécanisme de changement, relation et contexte d'autorité, conditions d'implantation. Trois éléments comptent particulièrement.

a) Identifier les informations manquantes.

Les auteurs de l'approche peuvent ne rien dire sur un aspect important. Elle peut affirmer quelque chose qui n'a pas été vérifié. Ou vous pouvez ne pas avoir trouvé les documents nécessaires. Il faut préciser laquelle de ces trois situations est en cause :

a) « l'approche ne se prononce pas sur ce point »;

b) « l'approche l'affirme, mais les données disponibles ne permettent pas de le vérifier »;

c) « non documenté dans le cadre de cette lecture ».

b) Se demander sur quoi l'approche peut être appréciée.

Ne demandez pas seulement : est-ce que ça fonctionne? Demandez aussi ce qu'elle cherche à produire et quels résultats permettraient de savoir si elle y parvient. Tenez compte du fait que les critères de réussite peuvent varier selon les points de vue : celui de la personne suivie, des intervenants, de l'organisation ou de la collectivité.

c) Conclure.

Quatre possibilités, face à un organisme ou un établissement :

- recommandable**;**
- recommandable dans certains contextes**;**
- non recommandable selon les connaissances actuelles**;**
- la question de la recommandation n'est pas adaptée à cette approche**.**

Le quatrième verdict n'est pas une façon d'éviter de conclure. Certaines approches sont des philosophies d'intervention plutôt que des stratégies précises. Elles ne peuvent donc pas toujours être évaluées selon les mêmes critères qu'un programme structuré. Si vous retenez ce verdict, montrez pourquoi la question de la recommandation est mal adaptée à l'approche.

Votre conclusion peut aussi dépendre du contexte. Une approche recommandable ailleurs peut ne pas l'être ici si les conditions nécessaires à son utilisation ne sont pas réunies.

Vous devez enfin trouver au moins un texte qui porte un regard critique ou évaluatif sur l'approche choisie**.**

7.5 Choix d'une approche

À la séance 9, vous remettrez une page indiquant : l'approche choisie; le problème auquel elle cherche à répondre; trois références. Vous recevrez une courte réponse, par exemple : « sujet approuvé », « approche trop large » ou « il manque une référence ».

7.6 Présentation de l'audit - 10 %

Une première version de votre audit fera l'objet d'une présentation de dix minutes**,** suivie d'échanges, lors des séances des 2 et 9 décembre.

À noter que l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle ou toute autre technologie de génération de contenu (ex.: ChatGPT) pour réaliser, en totalité ou en partie, ce travail doit être divulguée.

NB Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe.

Barème de notation

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+		90
4	A	excellent	85
3,7	A-		80
3,3	B+		77
3	B	très bon	73
2,7	B-		70
2,3	C+		65
2	C	bon	60
1,7	C-		57
1,3	D+	passable	54
1	D		50
0	E	échec	-de 50

Déroulement du cours

2 SEPTEMBRE 1. Lire une approche d'intervention
Repérer ce que chaque approche cherche à expliquer
Comprendre comment elle prétend produire du changement
Voir ce que l'approche emprunte à diverses sources théoriques, politiques ou empiriques

Inspiré de :
Chen, H. T. (2014). *Practical program evaluation: Theory-driven evaluation and the integrated evaluation perspective*. Sage Publications.
Pawson, R., & Tilley, N. (1997). *Realistic evaluation*. Sage Publications.

9 SEPTEMBRE 2. Appropriation de la grille
Application à deux cas déjà connus : modèle RBR et entretien motivationnel.

Lectures optionnelles:
Benbouriche, M., Vanderstukken, O., & Guay, J. P. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace: le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratiques psychologiques, 21*(3), 219-234.
Fazel, S., Hurton, C., Burghart, M., DeLisi, M., & Yu, R. (2024). An updated evidence synthesis on the Risk-Need-Responsivity (RNR) model: Umbrella review and commentary. *Journal of Criminal Justice, 92*, 102197.
Miller, W. R., & Rose, G. S. (2009). Toward a theory of motivational interviewing. *American psychologist, 64*(6), 527-537

16 SEPTEMBRE 3. Traitement basé sur la mentalisation (Fonagy et Bateman)

Lecture obligatoire : Bateman A, Fonagy P, Campbell C, Luyten P, Debbané M. What Is Mentalization-Based Treatment? (2023) In: *Cambridge Guides to the Psychological Therapies*. Cambridge University Press:43-51.

Lectures optionnelles :

Bateman A, Fonagy P, Campbell C, Luyten P, Debbané M. The Supporting Theory of Mentalization-Based Treatment (2023). In: *Cambridge Guides to the Psychological Therapies*. Cambridge University Press: 4-42

Bateman A, Fonagy P, Campbell C, Luyten P, Debbané M. Antisocial Personality Disorder (2023). In: *Cambridge Guides to the Psychological Therapies*. Cambridge University Press:174-202.

Malda-Castillo, J., Browne, C., & Perez-Algorta, G. (2019). Mentalization-based treatment and its evidence-base status: A systematic literature review. *Psychology and Psychotherapy: theory, research and practice, 92*(4), 465-498.

23 SEPTEMBRE 4. Approches sensibles au trauma en milieu correctionnel adulte

Lecture obligatoire : Kubiak, S., Covington, S., & Hillier, C. (2017). Trauma-informed corrections. *Social work in juvenile and criminal justice system, 4*(7), 92-104.

Lectures optionnelles:

Auty, K. M., Liebling, A., Schliehe, A., & Crewe, B. (2023). What is trauma-informed practice? Towards operationalisation of the concept in two prisons for women. *Criminology & Criminal Justice, 23*(5), 716-738.

Covington, S. (2022). Creating a trauma-informed justice system for women. *The Wiley handbook on what works with girls and women in conflict with the law: A critical review of theory, practice, and policy*, 172-184.

Malik, Facer-Irwin, Dickson, Bird & MacManus (2023). The Effectiveness of Trauma-Focused Interventions in Prison Settings: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Trauma, Violence, & Abuse, 24*(2), 844-857.

30 SEPTEMBRE - JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

7 OCTOBRE. 5. PRISM et gestion des cas complexes en détention

Lecture obligatoire : Cooke, D., & Johnstone, L. (2010). Somewhere over the rainbow: Improving violence risk management in institutional settings. *International Journal of Forensic Mental Health, 9*(3), 150-158.

Lectures optionnelles :

de Villiers, J., & Johnstone, L. (2024). When the ward is the patient: Using the PRISM protocol to understand and reduce violence in an inpatient intellectual disability setting. *Criminal behaviour and mental health, 34*(2), 134-143.

Johnstone, L., & Cooke, D. (2010). PRISM: A promising paradigm for assessing and managing institutional violence: Findings from a multiple case study analysis of five Scottish prisons. International *Journal of Forensic Mental Health, 9*(3), 180-191.

Protecteur du citoyen. (2026). *Des drames humains derrière les barreaux : Une enquête pour améliorer la gestion des cas complexes dans les établissements de détention*. Gouvernement du Québec.

14 OCTOBRE. 6. Suivi intensif dans le milieu (Lamberti et Weisman)

Lecture obligatoire : Lamberti, J. S., & Weisman, R. L. (2021). Essential elements of forensic assertive community treatment. *Harvard Review of Psychiatry, 29*(4), 278-297.

Lectures optionnelles :

Goulet, M.-H., Dellazizzo, L., Lessard-Deschênes, C., Lesage, A., Crocker, A. G. et Dumais, A. (2022). Effectiveness of Forensic Assertive Community Treatment on Forensic and Health Outcomes: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Criminal Justice and Behavior, 40*, 6, 838-852.

Morrissey J, Meyer P et Cuddeback G. (2007). Extending Assertive Community Treatment to criminal justice settings: origins, current evidence, and future directions. *Community Mental Health Journal, 43*(5) :527-544.

Skeem, J. L., Manchak, S. et Peterson, J. K. (2011). Correctional Policy for Offenders with Mental Illness: Creating a New Paradigm for Recidivism Reduction. *Law and Human Behavior, 35*, 110-126.

21 OCTOBRE SEMAINE DE RELÂCHE

28 OCTOBRE 7. Modèle de Duluth et modèle québécois (violences conjugales)

Lectures obligatoires : a) Domestic Abuse Intervention Programs. (2015). *What is the Duluth Model?*

b) Gondolf, E. W. (2007). Theoretical and research support for the Duluth Model: A reply to Dutton and Corvo*. Aggression and Violent Behavior, 12(6), 644-657*

Lectures optionnelles:

Cheng, S.-Y., Davis, M., Jonson-Reid, M. et Yaeger, L. (2021). Compared to what ? A meta-analysis of batterer intervention studies using nontreated controls or comparisons. *Trauma, Violence, & Abuse*, 22(3), 496-511

Dutton, D. G., & Corvo, K. (2007). The Duluth model: A data-impervious paradigm and a failed strategy. *Aggression and Violent behavior, 12*(6), 658-667.

Roy, V., Brodeur, N., Angele, R., Lapointe, H., & Tudeau, M. (2022). *La responsabilisation des hommes auteurs de violence conjugale : Guide de pratique à l'attention des intervenantes et intervenants des organismes membres du réseau À cœur d'homme*. RAIV.

4 NOVEMBRE 8. Dissuasion ciblée et modèle de la santé publique (violences urbaines)

Lecture obligatoire : Kennedy, D. M. (1997). Pulling levers: Chronic offenders, high-crime settings, and a theory of prevention. *Valparaiso University Law Review, 31*(2), 449–484.

Lectures optionnelles:

Braga, A. A., MacDonald, J. M., Douglas, S., Wade, B., & Struhl, B. (2024). Focused deterrence, strategic management, and effective gun violence prevention. *Criminology & public policy, 23*(4), 919-946.

Butts, J. A., Roman, C. G., Bostwick, L., & Porter, J. R. (2015). Cure Violence: A public health model to reduce gun violence. *Annual Review of Public Health, 36*, 39–53.

Simanovic, T., McFarlane, P., Brennan, I., Graham, W., & Sutherland, A. (2024). Focused deterrence: A protocol for a realist multisite randomised controlled trial for evaluating a violence prevention intervention in the UK. *PLoS one, 19*(3), e0301023.

11 NOVEMBRE 9. Cercles de soutien et de responsabilité (délinquance sexuelle)

Lecture obligatoire: Wilson, R. J., McWhinnie, A., Picheca, J. E., Prinzo, M., & Cortoni, F. (2007). Circles of support and accountability: engaging community volunteers in the management of high-risk sexual offenders. *The Howard Journal of Criminal Justice, 46*(1), 1-15..

Lectures optionnelles:

Almond, P., Bates, A., & Wilson, C. (2015). Circles of Support and Accountability: Criminal justice volunteers as the 'deliberative public'*. British Journal of Community Justice, 13*(1), 25-40.

Clarke, M., Brown, S., & Völlm, B. (2017). Circles of support and accountability for sex offenders: A systematic review of outcomes. *Sexual Abuse, 29*(5), 446-478.

Höing, M., Bogaerts, S., & Vogelvang, B. (2013). Circles of support and accountability: How and why they work for sex offenders. *Journal of Forensic Psychology Practice, 13*(4), 267-295.

18 NOVEMBRE 10. L'intervention culturellement fondée

Lecture obligatoire : Ralston, B., Tetreault, C., Blackburn, L., & Ismail, A. (2025). Culture as Healing: A Delphi Study on Access to Culture and Justice Involvement for Indigenous Persons. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 67*(3), 60-85.

Lectures optionnelles:

Gone, J. P. (2013). Redressing First Nations historical trauma: Theorizing mechanisms for indigenous culture as mental health treatment. *Transcultural psychiatry, 50*(5), 683-706.

Guay, C., & Ellington, L. (2021). Le territoire comme levier d'intervention sociale auprès des jeunes Innus à Uashat mak Mani-utenam. *Nouvelles pratiques sociales, 32*(1), 355-374.

Gutierrez, L., Chadwick, N., & Wanamaker, K. A. (2018). Programmes culturellement adaptés ou statu quo? *Une méta-analyse de l'efficacité des programmes de traitement chez les délinquants autochtones.* Rapport de recherche 2017–R016. Service Correctionnel du Canada.

25 NOVEMBRE 11. Désistement assisté et pouvoir d'agir

Lecture obligatoire : Le Bossé, Y., Bilodeau, A., Chamberland, M., & Martineau, S. (2009). Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités: quelques enjeux relatifs à l'identité professionnelle et à la formation des praticiens du social. *Nouvelles pratiques sociales, 21*(2), 174-190

Lectures optionnelles:

Maruna, S. (2020). De la réhabilitation au désistement assisté : transcender le modèle médical. *Criminologie, 53*(1), 19-39.

McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice, 6*(1), 39-62.

Villeneuve,M. P., F.-Dufour, I., & Farrall, S. (2020). Désistement assisté en contexte formel: une étude de la portée. *Criminologie, 53*(1), 41-71.

2 ET 9 DÉCEMBRE. Présentation des travaux de session

Renseignements utiles

Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/

Retard à remettre un travail (article 32)

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

Plagiat (article 37)

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude, ainsi que toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation.

Annexe : liste non exclusive d'approches possibles (travail final)

Good Lives Model (Ward)
Thérapie multisystémique (Henggeler)
Functional Family Therapy (Alexander et Sexton)
Thérapie des schémas en contexte médicolégal (Young, Bernstein)
Thérapie comportementale dialectique en milieu correctionnel (Linehan)
Logement d'abord (Housing First)
Scared Straight et programmes de sensibilisation par visite carcérale
Communauté thérapeutique carcérale
Modèle de traitement intégré de la comorbidité (Drake et Mueser)
Sequential Intercept Model (Munetz et Griffin)
Justice réparatrice - conférences restauratives
Thérapie d'acceptation et d'engagement en contexte correctionnel
Remédiation cognitive en contexte médicolégal
Modèle psychoéducatif québécois (Gendreau)